

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 20 avril 2021, les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire en mairie le 26 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Didier PILON.

PRÉSENTS : ALBALL Marjorie, AMEUR Abdelkrim, AMEUR Lydie, FONTENIER Benoit, FORST Michel, FOURCAUD Quentin, LECRAZ Axel, NGUYEN Luc, POUILLEY Yannick, PINCHON Martine, PILON Didier, THOLLET Philippe

ABSENTS : CROUZETTE Dominique, FAGAY Anne-Marie, HUCHARD Nathalie,

POUVOIR : CROUZETTE Dominique à AMEUR Lydie- FAGAY Anne-Marie à NGUYEN Luc, HUCHARD Nathalie à PINCHON Martine

SECRETAIRE DE SEANCE : NGUYEN Luc

Ouverture de séance à 20h00

- Approbation du compte rendu du 25 mars 2021

2021-012 Election du 1^{er} adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-08 du 28 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020-09 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-05-01 du 29 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2021-04-01 du 22 avril 2021 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 1^{er}e adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 10 avril 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 1er adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 1er adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Monsieur Luc NGUYEN

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8
Ont obtenu : 14

Article 3 : Monsieur Luc NGUYEN est désigné en qualité de 1^{er} adjoint au maire.

2021-013 Convention pour la transmission électronique des actes aux représentant de l'Etat

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une convention a été passée en 2020 avec le Centre de Gestion de l'Isère, pour la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le Maire expose que pour finaliser la mise en place de cette convention avec le CGD38, il est nécessaire de signer également une convention avec le représentant de l'Etat pour la transmission électronique des actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité le Maire :

- à recouvrir à la télétransmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de l'égalité (marchés publics et contrats de concession ainsi que leurs avenants),
- à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ou l'opérateur de mutualisation,
- à signer la future convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

Par manque de visibilité, **la délibération 2021-014 concernant la réévaluation du loyer** sera présentée au prochain conseil municipal du 12 mai. L'annonce parue sur le bon coin doit être retirée.

Ce que l'on peut constater ce jour : Les charges locatives comprennent l'EDF, l'eau, le ménage des parties commune, les ordures ménagères. Suite aux dépenses de la commune, les provisions pour charges pourraient être réévaluées à 25€ par mois et par logement.

Les loyers seront réindexés chaque année par rapport à l'indice à la consommation (ce qui n'avait pas été fait depuis plusieurs années) En parallèle, ils pourront être réévalués après le départ d'un locataire. Actuellement dans la région, le taux d'indexation est compris entre 9 et 16 € le m². La commune propose une indexation à 10 €.

Un diagnostic (Energie, amiante ...) va être établi pour le logement qui se libère mi-juin. Le montant de cette prestation peut s'élever à 600 €.

Questions diverses :

- Accessibilité Mairie : le choix de l'architecte devient urgent, il sera voté au prochain conseil municipal. Une réunion va être programmée pour débattre sur le projet et établir un cahier des charges,
- Les antennes free, orange, Bouygues : Valocime propose le rachat des antennes, leur projet sera présenté par la société le 5 mai 2021,
- PLUI : la commune doit se positionner avant le 1^{er} juillet 2021 pour son adhésion au PLUI (plan local urbanisme intercommunal)
- ENS : le projet en partenariat avec Pierrette CHAMBERAUD, chargée de missions, doit être validé. Mme AMEUR et Mme PINCHON ont une réunion avec Mr BALME, gestionnaire ENS Nord Isère, le mardi 27 avril et conviées à une Visio conférence le mercredi 28 avril avec Mr DURANTON, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Isère. La délibération est à mettre au prochain Conseil Municipal,

- L'affouage : en attente du retour de l'ONF pour éventuellement mettre en place une coupe de bois,
- Problème de personnel à l'école : des absents suite à la crise sanitaire. Nathalie HUCHARD se propose d'aider le vendredi 30 avril. Pour le jeudi 29 avril, une personne de la commune propose ses services pour la cantine. Avant de donner son accord, la mairie doit appeler la MAIF afin de savoir la commune est assurée pendant ce temps d'aide,
- Des vols de panneaux signalétiques ont lieu sur la commune.

Fin de séance à 21h45

Le Maire,



Didier PILON